

# Stratégie énergétique 2050: bien des communes en route

La Stratégie énergétique 2050 a pour but de développer les énergies renouvelables et de réduire la consommation d'énergie. Nos correspondants et auteurs invités décrivent dans les pages qui suivent où ce mouvement est déjà en marche.

Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 vise à augmenter l'efficacité énergétique et à encourager le développement des énergies renouvelables, le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse. Les grandes centrales hydrauliques existantes pourront également bénéficier d'un soutien financier limité dans le temps, car ses exploitants sont confrontés à un effondrement des prix du marché. La construc-

tion de nouvelles centrales nucléaires ne serait plus autorisée sous la nouvelle loi.

Dans une seconde étape de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral souhaite remplacer le système d'encouragement existant par un système incitatif. Par contre, le 8 mars 2017, le Conseil national a décidé, en tant que premier conseil, de ne pas entrer en matière sur ce projet-là.



## Sortie du nucléaire

Après la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé la sortie progressive de la Suisse de l'énergie nucléaire. Avec la nouvelle stratégie énergétique, les cinq centrales existantes devront être mises hors service au terme de leur durée d'exploitation. Elles ne seront pas remplacées.



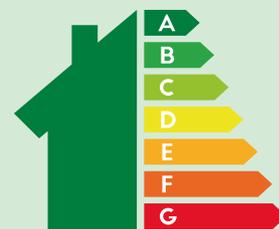
## Développer le renouvelable

La nouvelle loi prévoit d'exploiter les potentiels en matière de force hydraulique et de nouvelles énergies renouvelables indigènes (solaire, éolien, géothermie, biomasse). Car la Suisse ne produit actuellement qu'un quart de l'énergie consommée et importe le reste. Le but est donc de réduire la dépendance face à l'étranger.



## Comment financer la Stratégie?

Avec la Stratégie énergétique 2050, le plafond du supplément sur les coûts de transport, qui est de 1,5 centime par kWh, est relevé au maximum à 2,3 centimes par kWh afin d'encourager un plus grand nombre d'installations. Cette mesure est limitée à cinq ans et devrait rapporter environ 480 mio de francs de plus par année. Un quart, soit 120 mio de francs, serait réservé aux grandes installations hydrauliques existantes.



## Economiser et accroître l'efficacité

Plus de 40% de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> néfastes pour le climat sont imputables au secteur du bâtiment. Avec la nouvelle loi, la Confédération et les cantons veulent allouer des montants plus importants au programme Bâtiments, 450 au lieu de 300 mio de francs pour la rénovation énergétique. La nouvelle loi prévoit aussi de renforcer les prescriptions pour les émissions des voitures et pour les appareils.